Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901136-20251212-DEL2025071-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	14

Vote
A la majorité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 10/12/2025
Et
Publication ou notification du :
10/12/2025

L'an 2025, le 27 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEROY-DENIEL Caroline à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mmes : LEMETTRE Julie, MAZE Fabienne, MM : LE LOUS Nicolas, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane

DEL2025-071 – Déclassement de fait d'une portion de voirie de 671 M2 et désaffection à l'usage du public ,
, à kerguillerm

Cette délibération annule la délibération DEL 2025-065

Le Cabinet AREA de Morlaix a été chargé de mettre en œuvre , avec Mr et Mme LE GUEN , la procédure de délimitation de la propriété relevant du domaine public routier identifiée dans l'article 2 au droit de la propriété cadastrée commune de Lanmeur , « kerguillerm » , section E 1055 ,274 , 1011 et 280 .
Le cabinet AREA a dressé 1 procès-verbal de délimitation le 12.06.2025 par 1 document d'arpentage.
Une servitude de passage créé sur la parcelle cadastrée E n°1249 est à dénoncer sur 1 portion de voirie qui existe toujours au cadastre, mais qui n'avait pas été régularisé lors de la mise en place du tableau de voirie Comme demandé à l'époque dans les conclusions en 2012.
La voirie réelle est effective après les parcelles cadastrées actuellement E 274 , 277 , 278 et 1011
Le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publique du 12.06.2025 permet de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public routier et aucune régulation foncière n'est à prévoir.
Mr Le DUFF jean Paul s'est retiré de la salle lors du vote.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à la majorité des membres présents, décide :
-De valider le déclassement de fait d'une portion de voirie de 671 M2 et la désaffecter de l'usage du public (Section E N° 1249).

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901136-20251212-DEL2025071-DE

- Que les frais d'acte notariaux et de géomètres afférents à cette régularisation incomberont aux demandeurs.

-De procéder à la vente du terrain après la réalisation de l'enquête publique

– D'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes pièces y relatives.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/12/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 10/12/2025

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS

MAIRIE DE LANMEUR
Finistère